

# LETTRE AUX COOPÉS

## ÉDITION 2024-2025



### DANS CE NUMÉRO

LA PHOTOGRAPHIE  
SCOLAIRE

LES AIDES À PROJET

LES ACTIONS EN GIRONDE

### Nouveau point sur les actualités après un repos bien mérité pendant les vacances de la Toussaint...

La Lettre aux Coopés revient dans sa forme intégrale en novembre.

Au menu : un point sur les photographies scolaires et les plateformes de paiement, les dossiers de demande d'aide à projet et d'aide solidaire, les actions pédagogiques en Gironde.

### La photographie scolaire

Et si on passait au paiement en ligne pour se simplifier la tâche ?  
Oui, mais...

### ...pas via la plateforme que propose le photographe !

Le paiement en ligne par les familles n'est pas possible sur la plateforme d'un photographe. Pourquoi ? Dans ce fonctionnement, le photographe enregistre les commandes et encaisse l'argent des parents. Comme le prix fixé comprend la marge que la coopérative va faire sur les photos, le photographe doit ensuite reverser le bénéfice global (total des paiements encaissés moins le coût total des tirages des photos) et va demander à la coopérative une facture de rétrocession... que vous n'êtes pas autorisés à faire. La coopérative scolaire ne peut vendre que quelque chose qui lui appartient. Dans le cas de la photographie scolaire, la coopérative

doit donc d'abord commander et acheter les tirages au photographe (elle en devient alors propriétaire) pour ensuite les revendre à ses membres (les parents).

Sur le plan légal toujours, la solution de la plateforme internet pose le problème de la collecte, du traitement et de la protection des données. Nous ne sommes pas autorisé-e-s à communiquer des données concernant nos élèves et leur famille et devons respecter la réglementation générale sur la protection des données (RGPD). Nous n'avons que peu ou pas de garanties en ce sens en utilisant les services en ligne proposés par un photographe. De plus, certains photographes utilisent un site sur lequel apparaît leur nom, ce qui est illégal (dans le cadre de notre métier d'enseignant fonctionnaire d'état, nous sommes tenus à la neutralité commerciale).

### Alors utilisons plutôt Assoconnect !

Depuis la rentrée de septembre, l'AD OCCE de Gironde a souscrit à cette plateforme, qui permet, entre autres, de collecter l'argent pour les photographies scolaires. Plus de 50 coopératives ont demandé leur code d'accès pour utiliser Assoconnect à ce jour.

Adressez-nous sans tarder votre demande, par mail ou par téléphone.

## Les dossiers de demande d'aide à projet coopératif et d'aide solidaire

Chaque année, l'AD OCCE de Gironde analyse et répond à des dizaines de demande d'aide financière pour aider à la réalisation de vos projets.

Les dossiers à compléter sont en ligne, certaines demandes nous sont déjà parvenues. Ils sont [ICI](#).

Les demandes sont à nous retourner avant le 17 décembre 2024, et la commission les analysera dans le courant du mois de janvier. Les réponses vous parviendront donc, au plus tard, au 1er février.

Quelques points importants : afin que la répartition soit équitable, les détails des projets sont examinés, la part de l'aide demandée par rapport au budget total aussi. L'AD OCCE 33 ne peut pas aider au financement d'un projet pour le montant du budget total. Une part raisonnable est préférable, elle ne devrait pas dépasser 50 % du budget total. D'une façon générale, les projets locaux, avec des déplacements limités, obtiennent plus facilement une aide au financement. Les projets dans les parcs d'attraction (Futuroscope, Puy du Fou...) reçoivent en général un retour négatif.



Un autre dossier de demande d'aide financière existe : l'aide solidaire. Elle consiste au remboursement de la cotisation versée à l'OCCE pour faire vivre un ou plusieurs projets dans l'école. Elle concerne la plupart du temps des écoles dans des quartiers défavorisés.

## Les actions de l'OCCE en Gironde

Cette année encore, les inscriptions (lancées en juin 2024) sont allées bon train ! Ainsi,

- 22 classes participeront au projet Théâ
- 34 classes participeront aux rencontres de l'air et du vent
- 12 classes intégreront le Village des Droits de l'Enfant
- 9 classes participeront à la journée Préven'Coop
- 36 classes se sont engagées à produire chacune 2 émissions pour la webradio de l'OCCE, Radio PiLi
- 41 classes de maternelle participeront au projet Lecture-Ecriture-Illustration, réservé au cycle 1
- 27 classes participeront au projet Jeux Coop
- 8 classes de la circonscription du Blayais participent au projet Sciences Coop', en partenariat avec le museum Sciences et Nature de Bordeaux.



Ces actions pédagogiques sont l'occasion, pour nous, de faire des interventions dans les classes à vos côtés, d'organiser des journées de rencontre complètes, de créer des partenariats avec des associations ou structures locales, et surtout, de voir les sourires des enfants et des adultes lorsque le projet se concrétise !